

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, en date du 3 Septembre à 20 h 00, les Membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 27 Août 2024</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice :</i>
	<i>Présents : 18</i>
	<i>Votants : 19</i>

<p>Présents :</p> <p>Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, MATHIEU, PARAYRE, SABEL, SAURT</p> <p>Messieurs LALABARDE, ARNAL, BARRES, CAUMON, DOCHE, FERRE, LAGARD, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET, ROUX</p> <p>Absents/excusés ayant donné procuration :</p> <p>M. LAPEZE a donné procuration à M. BARRES</p> <p>Absent excusé : Mme LE QUILLEC – Mme SAURAT</p> <p>Absents/non excusés :</p> <p>Mmes MATHIERE - RECHE</p> <p>Secrétaire de séance : Mme SAURT Dominique</p>

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Avenant au marché de travaux rénovation de l'Eglise St Antoine de Valprionde
- Décision budgétaire modificative N°1
- Vente d'un terrain à Caveroque
- Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) de chemins ruraux
- Questions diverses

Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2024

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DOCHE - DEMON – FERRE - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPLANCHE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - ROUX - SABEL – SAURT		

DELIBERATIONS**N° 1 : AVENANT N°2 AU LOT 1 MARCHE DE TRAVAUX RENOVATION DE L'EGLISE DE ST ANTOINE A VALPRIONDE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires de maçonnerie sur le Lot 1 pour remplacer des pierres d'angle pour les contreforts de l'église et pour la fourniture et la pose de tuyaux pour évacuer les eaux pluviales ainsi que le raccordement au regard existant. Le montant de l'avenant N°2 s'élève à 3 335.20 euros HT.

DEBAT

M. ROUX précise que ces contreforts ont été repris avec de la pierre de taille et ces travaux n'étaient pas prévisibles, ils ont été effectués par l'entreprise ROQUE

M. CAUMON suggère de mettre du grillage sur les vitraux pour éviter les pigeons.

Réponse de M. ROUX : c'est prévu.

Peut-on laisser la porte ouverte pour aérer ? oui si quelqu'un se charge de l'ouvrir le matin et de la fermer le soir pour éviter le vandalisme et à condition de laisser fermée la porte de la sacristie.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DOCHE - DEMON – FERRE - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPLANCHE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - ROUX - SABEL – SAURT		

N° 2 : DECISION MODIFICATIVE N°1 INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

- Aménagement de la mairie : installation de la climatisation dans les bureaux plus celui de la Secrétaire Générale pour un montant de 4000 €
- Eglise de Valprionde : il manquait 2 000 euros pour financer les travaux supplémentaires
- Pont de Manguet : Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la pose de 2 buses de 100 qui va demander l'utilisation d'une grue. Travaux validés par la police de l'eau
- Padel : le projet est suspendu provisoirement car d'une part les riverains ne sont pas favorables et d'autre part le commercial nous a mis en garde contre les nuisances sonores de ce genre d'installation. Il nous a conseillé de le couvrir, ce qui entrainerait des travaux plus importants.
- Bâtiment du Monticule : l'assainissement est à refaire, l'eau et l'électricité sont ok. Les chasseurs ont terminé l'aménagement intérieur. Montant de la DM 5000€
- L'école élémentaire : les effectifs sont en hausse : + 15 enfants ce qui a nécessité l'achat de bureaux et de chaises supplémentaires ainsi que des tables et des chaises pour le réfectoire. Durant les vacances, les agents techniques ont tracé des jeux au sol dans la cour de l'école. Montant de la DM 3000 €
- Total de la DM : 21000 €

DEBAT

M. ARNAL demande si le projet de Padel est abandonné ?

Réponse de M. Le Maire : non le projet pourra se faire si nous trouvons un lieu plus approprié et si nous avons le budget nécessaire pour le construire.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FICAT- LAGARD LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE – MATHIEU -MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT		

N° 3 : VENTE DE TERRAIN A CAVEROQUE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mme COUTURE ET M. SAMPARA souhaitent acquérir une parcelle de terrain située lieu-dit Caveroque, propriété communale d'une superficie de 1014 m², sur la base de 20 euros le m², pour une construction.

La deuxième partie de ce terrain, d'une superficie plus importante est réservée à la construction de la future caserne des pompiers.

Création d'une servitude de passage entre la rue du FBG de Narces en partie (voirie communale N° 23) et la parcelle 2335 (terrain caserne) ce qui permettra d'ouvrir une seconde entrée sur le terrain des pompiers.

DEBAT**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DOCHE - DEMON - FERRE - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPLANCHE - MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURT		

N° 4 : INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE (P.D.I.P.R.)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'objectif est de mettre à disposition un réseau de chemins ruraux. Cette partie de chemin qui existe toujours mais n'est pas entretenu, donc pas utilisé, va permettre aux randonneurs et aux promeneurs de l'emprunter pour éviter de passer sur la Route départementale.

DEBAT

Question de M. ARNAL : Est-ce qu'il passera dans le champ de M. ALBIAC ?

Réponse de M. Le Maire : non il est en lisière de champ.

Question de Mme LAFAGE : Qui a fait cette demande ?

Réponse de M. LE Maire : C'est le département

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DOCHE - DEMON - FERRE - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPLANCHE - MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURT		

Questions diverses :

1 : Cabine téléphonique BELMONTET : La partie inférieure de la cabine a été dégradée par les projections de gravillons lors de la réfection de la D4. M. LAGARD se rapproche du comité des fêtes de Belmontet pour connaître leur désidérata. Si les Belmontois ne sont pas intéressés pour sa réutilisation, nous avons reçu une demande d'une commune voisine.

2 : Chiens sur le marché dominical en dehors de la période estivale : Il est décidé que les chiens seraient autorisés du 1^{er} octobre au 31 mai.

3 : Affaire Maison HASMAN : Cette maison a été déclaré « bien sans maître et en péril ». La mairie a procédé à sa sauvegarde en effectuant les travaux nécessaires. Depuis 4 ans M. Hasman a lancé une procédure judiciaire pour récupérer ce bien. Le prix de revient total, y compris frais de procédure, est de 43 500. Le prix de vente est de 48 000, mais M. HASMAN demande que l'on déduise le montant de la TVA que nous avons récupéré sur les travaux.

M. le Maire demande aux élus leur avis : soit la vente à M. Hasman (qui a normalement la priorité) soit de vendre à une autre personne, ce qui risque d'inciter M. Hasman à poursuivre la procédure, très coûteuse. A la majorité, les élus refusent les conditions d'achat par M. Hasman.

4 : La Poste :

Suite à de nombreuses doléances des administrés concernant les fermetures intempestives et répétées tout au cours de l'année du bureau de poste de Montcuq, Monsieur le Maire a reçu la Direction de la Poste à plusieurs reprises. D'un commun accord, il a été décidé de travailler sur un projet d'ouverture en partenariat d'une agence postale communale dans les locaux de la Mairie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à la poursuite de ce projet.

5 : Véhicules de service : M. Le Maire a prolongé le leasing de son véhicule de service jusqu'à la fin de son mandat. Celui des employés sera remplacé par un véhicule hybride et celui du responsable des services techniques par un diesel.

6 : Bilan touristique Tour/Plan d'eau :

Gros problème avec le fonctionnement des barrières en début de saison pour les paiements par carte bancaire non compatible avec notre système par les touristes hollandais. Nous avons donc dû laisser la barrière ouverte les deux derniers week-end de juin ce qui a provoqué un manque à gagner important. Le montant encaissé des entrées à la mi-août est de 53495€. Il manque encore la fin du mois d'août et les entrées des bus des centres aérés qui sont facturés en fin de période, pour avoir le chiffre définitif. Pour la Tour : recette au 15 Août : 10852 €.

7 : Journées du Patrimoine à la Tour 21 et 22 /09 : On a besoin d'élus bénévoles pour accueillir les visiteurs de la Tour. S'inscrire au secrétariat.

8 : Ecole de Musique : Demande subvention.

En 2023 une subvention exceptionnelle de 2 000 euros avait été accordée, une nouvelle demande de 2 000 euros nous est parvenue pour 2024. Monsieur Le Maire demande que les communes dont les enfants participent aux cours de musique contribuent au fonctionnement de la structure, notre commune supportant déjà tous les frais de fonctionnement et la mise à disposition gratuite des locaux. M. le Maire demande aux élus leur avis sur cette demande qui avait déjà été examinée lors du vote des subventions en avril : les élus refusent de donner une nouvelle subvention.

9 : Arrosage stade : Les habitants du quartier de St Jean protestent contre la création d'un puits pour l'arrosage, qui risque d'assécher la nappe phréatique : ce qui les empêcherait d'arroser leur jardin.

10 : Résidence Ages et Vie : Le Département est revenu sur l'accord donné au mois d'avril, pour l'ouverture de cette structure car ils estiment que cela va entraîner une concurrence déloyale avec les structures départementales existantes. Cette décision a été prise par un directeur technique et non par le Président du Département.

11 : Sens de circulation vieux Montcuq : une commission a été créée, l'étude a été réalisée, le nouveau plan doit être proposé prochainement aux riverains.

12 : Accès pompier jour de marché / vide grenier : à revoir, notamment pour le prochain vide grenier, il faudra mettre en place les accès nécessaires aux pompiers.

13 : Signalétique parkings : matérialiser les parkings provisoires et établis afin de gagner des places et d'éviter autant que possible le stationnement anarchique qui fait perdre des emplacements.

14 : M. et Mme LEVASSEUR : « Meilleurs vacanciers » Un couple de Normands vient passer ses vacances depuis 37 ans à Montcuq et malheureusement cette année pour la dernière fois. Olivier Meynen propose de récompenser leur fidélité. Lors d'un pot d'adieu un souvenir leur sera remis.

15 : Congrès des Maires Vendredi 18/10 de 8 h 30 à 17 h 00 parc des expos Cahors : les élus peuvent s'inscrire auprès de Nathalie.

Information sur OCTOBRE ROSE :

La Marche se déroulera le Dimanche 6 Octobre.

Les œuvres réalisées et offertes par les artistes Montcuquois seront exposées du 5 au 18 Octobre, vernissage le 4 octobre à 18 h 00 salle du conseil. Vente aux enchères le 18 Octobre à 18 h organisée par Maître Labarbe Commissaire-Priseur et Animateur de l'Emission Affaire conclue sur France 2.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

Le Maire Alain LALABARDE



La secrétaire de séance Dominique SAURT